

## **X. SANTE, SURETE, SECURITE et ENVIRONNEMENT (HEALTH, SAFETY, SECURITY and ENVIRONMENT, HSSE)**

Le **CONTRACTANT** se conformera à toutes les dispositions légales en matière de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'hygiène qui s'appliquent durant l'exécution du contrat et en conformité avec les réglementations locales et internationales.

Le **CONTRACTANT** doit disposer des autorisations, des certificats et des licences valides pour les produits qu'il fournit et/ou les autres services qu'il réalise.

Le **CONTRACTANT** doit également appliquer :

- la politique de sécurité, de santé et d'environnement de **KPX**, inclus dans le **KPX Business Management Policy** (voir annexe **X**)
- les plans d'urgence/de sécurité ou des documents conçus pour des travaux spécifiques ;
- les normes de travail bien fait.

Le **CONTRACTANT** est explicitement responsable des sous-traitants qu'il emploie.

Le **CONTRACTANT** doit imposer les exigences aux parties dont il est responsable (comme les employés, les sous-traitants employés, les visiteurs, etc.) et doit garantir une communication claire des exigences à ces parties.

Les employés du **CONTRACTANT** doivent disposer des connaissances de base nécessaires en matière de sécurité et d'environnement et recevoir des formations complémentaires pour la réalisation de leurs travaux.

Si le travail du **CONTRACTANT** doit coïncider ou est lié aux travaux effectués par des tiers, il doit consulter ces tiers et s'organiser pour que la sécurité et la qualité des travaux soient garanties.

Le **CONTRACTANT** peut être l'objet d'audits et de contrôles par le personnel de **KPX** ou des tiers autorisés à tout moment, avant et pendant les travaux :

- o Si des recommandations impératives sont formulées pendant un audit ou un contrôle, elles doivent être implémentées comme convenu dans un plan d'action approuvé par le **CONTRACTANT** et **KPX**.

### **□ Exigences d'approvisionnement/de maintenance des équipements de bureau multifonctionnels.**

Comme ces produits impliquent des risques H&S liés, la méthode de travail suivante est requise :

Le département HSSE fournit deux boîtes à outils pour ce type de **CONTRACTANT** (voir les annexes) :

# Spécifications de contrat HSSE pour fournisseurs/contractant à bas risque



- *Vital 5 en cas de travail sur des équipements électriques*
- *Verrouillage, dispositif de verrouillage*

Le **CONTRACTANT** doit exécuter le travail conformément aux exigences données dans ces boîtes à outils et informer son personnel concernant les règles de sécurité mentionnées dans ces boîtes à outils.

Le **CONTRACTANT** concerné doit fournir des preuves. (dossier formation / boîte à outils)”  
Les **Facility Services** de **KPX** vérifieront si le personnel du **CONTRACTANT** a participé aux réunions mentionnées et implémente les exigences reprises dans ces boîtes à outils.

## □ **Dommmage**

En cas de dommages qui impliquent le **COMMETTANT** ou l'une de ses marques, le **CONTRACTANT** en informera le **COMMETTANT** immédiatement.

## □ **Plan d'urgence**

Le **CONTRACTANT** disposera d'un plan d'urgence, 'plan de continuité' et 'réaction d'urgence' sont deux composants importants de ce plan.

## □ **Exigences ou conditions HSSE spéciales**

- [C'est l'endroit où les exigences ou conditions HSSE spécifiques supplémentaires pour ce contrat spécifique peuvent être ajoutées]

## □ **Violations**

Toute violation des exigences et des règles de sécurité, de santé et d'environnement peuvent mener à une suspension ou à une fin immédiate du contrat, sans obligation pour le **COMMETTANT** de compenser le **CONTRACTANT** pour tout dommage ou toute perte dont il pourrait souffrir.



**KUWAIT PETROLEUM NORTH WEST EUROPE**

DOCUMENT TITLE:	Spécifications de contrat HSSE pour fournisseurs/contractant à bas risque
DOCUMENT NUMBER:	KPNWE.WI.11.HSCO.029
REVIEW NUMBER:	2
EFFECTIVE DATE:	22 Apr 2021
NEXT REVIEW DATE:	22 Apr 2024

..

**CONFIDENTIALITY:**

The information contained in this document is confidential to Kuwait Petroleum International Ltd. Copyright © Kuwait Petroleum International Ltd. Copying of this document in any format is not permitted without written permission from the management of Kuwait Petroleum International Ltd.

**This document is reviewed and approved according to the released online Document Approval Flow**

Prepared by:	HSSE Coordinator	Jan Berghmans
Reviewed by:	HSSE Coordinator	Jan Berghmans
Approved by:	QHSSE Manager	Patrick De Baere

\*Access rights: **Generally Accessible**

**Reviews Summary**

<b>Review date</b>	<b>Review reference</b>	<b>Review details</b>	<b>Review version</b>
01 Dec 2017			0
20 May 2018	--	policy title adjusted in the document text	1
22 Apr 2021	--	Periodic review - no changes	2